

Délibération relative au projet de

Budget primitif 2017 de la CCIRS

Sur approbation de la Commission des Finances, l'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le projet de budget primitif 2017.

Après avoir été présenté par Jean-Marie THOUZEAU, Directeur administratif et financier de la CCIRS, à l'invitation du Président de la CCIRS,

Après en avoir délibéré,

l'Assemblée Générale,

adopte le projet de budget primitif 2017 de la CCIRS, pour l'ensemble des services, présentant les caractéristiques suivantes:

• Résultat de l'exercice _____	- 478 879.00 €
• Capacité d'autofinancement _____	- 145 779.00 €
• Solde budgétaire _____	- 552 479.00 €
• Produit fiscal reversé par CCIR _____	3 700 520.00 €
• Nouveaux emprunts prévus _____	0.00 €
• Variation du fonds de roulement total _____	- 706 739.03 €
• Variation du fonds de roulement non affecté _____	- 303 590.00 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice _____	4 487 060.13 €
• Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice ____	1 540 405.22 €

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 30 mars 2017, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	26
Nombre de votants	26
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Yves OBER

Secrétaire adjoint

Hervé Fauchet

Président